

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/073

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/051
23/05/2024	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	3	3
	Non représenté :	1	0
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-NEUF MAI, A VINGT HEURES CINQ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 23 mai 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROINÉ Corinne ayant donnée pouvoir à Mme MANA Julia
Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ (jusqu'aux informations de Mme la Maire et la délibération n°2024/051)

M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-073-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-073-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/073

Motion Ligne de métro 19 :
Rapprochons le Val-d'Oise des autres territoires d'Ile-de-France

Rapporteur : Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile ;

CONSIDÉRANT le dynamisme démographique du Val-d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité vers la zone centrale de l'agglomération parisienne mais aussi à l'intérieur du département ;

CONSIDÉRANT que le département du Val-d'Oise a été tenu à l'écart du schéma initial du métro du Grand Paris ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val-d'Oise et les grands pôles d'emplois et d'activité de la Défense et de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ;

CONSIDÉRANT l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront ainsi localisés à moins de deux kilomètres d'une gare ;

CONSIDÉRANT que certaines des correspondances entre les RER et Transilien desservant le territoire et le futur métro de la ligne 17 seront peu efficaces ;

CONSIDÉRANT que la ligne 19 rendra accessibles plus de 100 000 emplois ;

CONSIDÉRANT les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément habitées du sud du Val d'Oise :

- Gains de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants ;
- Attractivité économique et résidentielle des territoires ;
- Correspondances et interconnexions qualitatives avec le réseau RER/Transilien.

CONSIDÉRANT l'inscription du projet dans le schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France, adopté en séance plénière en juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT l'annonce le 22 novembre 2023 par le Département du Val-d'Oise et la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;
Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : AFFIRME** son soutien à la ligne de métro 19 ;

👉 **ARTICLE 2 : DEMANDE** à *Ile-de-France Mobilités* de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage notamment des études de cette nouvelle ligne 19 ;

👉 **ARTICLE 3 : INTERPELLE** l'Etat afin qu'il engage la démarche permettant la révision du Schéma d'ensemble du Grand Paris Express ;

➡ **ARTICLE 4 : SOUHAITE** que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent en 2024.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services